



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 24 novembre 2025

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

Souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Lundi 24 novembre 2025

À 10 h 30, 14 h 30, le soir et la nuit

- Suite du projet de loi de **financement de la sécurité sociale**, transmis en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, pour 2026 (n° 122, 2025-2026)

Mardi 25 novembre 2025

À 14 h 30, le soir et la nuit

- Désignation des **19 membres** de la **commission d'enquête** sur les **marges** des **industriels** et de la **grande distribution** (droit de tirage du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires)

- Délai limite de remise, au secrétariat de la direction de la législation et du contrôle, des candidatures à cette commission d'enquête : mercredi 19 novembre à 16 heures

- Projet de loi, rejeté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, de **finances** de **fin** de **gestion** pour **2025** (n° 132, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour le rapport : mercredi 19 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 24 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 25 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 24 novembre à 15 heures

- Suite du projet de loi de **financement de la sécurité sociale**, transmis en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, pour 2026 (n° 122, 2025-2026)

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mercredi 26 novembre 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 26 novembre à 11 heures

À 16 h 30

- Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi de **financement de la sécurité sociale**, transmis en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, pour 2026 (n° 122, 2025-2026)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 25 novembre à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mercredi 26 novembre à 12 h 30

- **Débat sur l'avenir de la filière automobile** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 25 novembre à 15 heures

PROJET DE LOI DE FINANCES

Jeudi 27 novembre 2025

À 14 h 30 et, éventuellement, le soir

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Discussion générale**

- Temps attribué au rapporteur général de la commission des finances : 15 minutes
- Temps attribué au président de la commission des finances : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 2 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 26 novembre à 15 heures

=> **Examen de l'article liminaire**

- Délai limite pour le dépôt des amendements à l'article liminaire et à l'article 45 : mardi 25 novembre à 18 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire aux amendements à l'article liminaire et à l'article 45 : report au jeudi 27 novembre à 14 h 30
- Réunion de la commission pour examiner les amendements à l'article liminaire et à l'article 45 : mercredi 26 novembre matin

=> **Examen de l'article 45** : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne

- Temps attribué au rapporteur spécial de la commission des finances : 5 minutes
- Temps attribué au président de la commission des affaires européennes : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 26 novembre à 15 heures

Vendredi 28 novembre 2025

À 10 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Examen des articles de la première partie**

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance à la première partie : mardi 25 novembre à 18 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire aux amendements de la première partie : report au jeudi 27 novembre à 14 h 30
- Réunion de la commission pour examiner les amendements à la première partie : vendredi 28 novembre matin

Samedi 29 novembre 2025

Le matin, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Examen des articles de la première partie (suite)**

Éventuellement, dimanche 30 novembre 2025

Le matin, l'après-midi, le soir et la nuit

- Suite du projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Examen des articles de la première partie (suite)**

Lundi 1^{er} décembre 2025

Le matin, l'après-midi et le soir

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Examen des articles de la première partie (suite)**

Mardi 2 décembre 2025

À 9 h 30

- Questions orales

L'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Examen des articles de la première partie (suite)**

Mercredi 3 décembre 2025

À 10 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de **finances** de **fin de gestion** pour **2025**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 2 décembre à 15 heures

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Examen des articles de la première partie (suite)**

Jeudi 4 décembre 2025

À 10 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Examen des articles de la première partie (suite et fin)**

=> **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie**

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 5 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 3 décembre à 15 heures

=> **Scrutin public ordinaire de droit**

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Sport, jeunesse et vie associative** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 3 décembre à 11 heures

=> **Outre-mer** (durée maximale prévisionnelle : 4 heures)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 1^{er} décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 3 décembre à 11 heures

Le matin, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Cohésion des territoires** (+ articles 66 et 67) (durée maximale prévisionnelle : 5 heures)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 4 décembre à 11 heures

=> **Enseignement scolaire** (durée maximale prévisionnelle : 4 heures)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 4 décembre à 11 heures

Le matin, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Transformation et fonction publiques** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 15)

. Compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État

et **Gestion des finances publiques**

et **Crédits non répartis**

et **Régimes sociaux et de retraite**

. Compte spécial : pensions

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes pour l'un et 5 minutes pour l'autre

- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun

- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes

- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 3 décembre à 11 heures

- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 5 décembre à 11 heures

- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 5 décembre à 11 heures

=> **Administration générale et territoriale de l'État** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 15)

- Temps attribué à la rapporteure spéciale : 5 minutes

- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes

- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes

- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 3 décembre à 11 heures

- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 5 décembre à 11 heures

- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 5 décembre à 11 heures

Samedi 6 décembre 2025 - Le matin, l'après-midi, le soir et la nuit (suite)

=> **Solidarité, insertion et égalité des chances** (+ article 79) (durée maximale prévisionnelle : 3 heures 30)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 5 décembre à 11 heures

=> **Travail, emploi et administration des ministères sociaux** (+ articles 80 et 81) (durée maximale prévisionnelle : 3 heures)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 5 décembre à 11 heures

Éventuellement, dimanche 7 décembre 2025

Le matin, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> Éventuellement, **examen des missions et des articles rattachés reportés**

À 9 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Immigration, asile et intégration** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

- Temps attribué à la rapporteure spéciale : 5 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 5 décembre à 11 heures

=> **Sécurités** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 30)

. Compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 5 décembre à 11 heures

=> **Écologie, développement et mobilité durables** (+ article 69) (durée maximale prévisionnelle : 9 heures)

. Budget annexe : contrôle et exploitation aériens

. Compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (4) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (7) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 5 décembre à 11 heures

Mardi 9 décembre 2025

À 14 heures, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Aide publique au développement** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 45)

. Compte spécial : prêts à des États étrangers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 8 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 8 décembre à 11 heures

=> **Action extérieure de l'État** (durée maximale prévisionnelle : 3 heures)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (7) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 8 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 8 décembre à 11 heures

=> **Recherche et enseignement supérieur** (durée maximale prévisionnelle : 4 heures)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 8 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 8 décembre à 11 heures

À 10 h 30

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Pouvoirs publics** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

et **Conseil et contrôle de l'État**

et **Direction de l'action du Gouvernement**

. Budget annexe : publications officielles et information administrative

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (5) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 9 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 9 décembre à 11 heures

=> **Relations avec les collectivités territoriales** (+ articles 72, 73, 74, 75, 76 et 77) (durée maximale prévisionnelle : 8 heures 30)

. Compte spécial : Avances aux collectivités territoriales

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 9 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 9 décembre à 11 heures

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 10 décembre à 11 heures

À 16 h 30, le soir et la nuit

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant la **ratification** de plusieurs **conventions-cadres** relatives aux **bureaux à contrôles nationaux** juxtaposés, aux **contrôles** en cours de **route** et aux **gares communes ou d'échange** (n° 853, 2024-2025)

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement du **Monténégro** relatif à la **coopération** dans le domaine de la **défense** (procédure accélérée) (n° 857, 2024-2025)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 8 décembre à 15 heures

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Relations avec les collectivités territoriales (suite)** (+ articles 72, 73, 74, 75, 76 et 77) (durée maximale prévisionnelle : 8 heures 30)

. Compte spécial : Avances aux collectivités territoriales

Jeudi 11 décembre 2025

À 10 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Défense** (+ article 68) (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 30)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes

- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (8) : 3 minutes chacun

- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure

- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 8 décembre à 11 heures

- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 10 décembre à 11 heures

- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 10 décembre à 11 heures

=> **Médias, livre et industries culturelles** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 15)

. Compte spécial : avances à l'audiovisuel public

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (6) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 8 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 10 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 10 décembre à 11 heures

=> **Santé** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 45)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 8 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 10 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 10 décembre à 11 heures

=> **Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 30)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 8 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 10 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 10 décembre à 11 heures

Jeudi 11 décembre 2025 - À 10 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit (suite)

=> **Engagements financiers de l'État** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

. Compte spécial : participations financières de l'État

. Compte spécial : accords monétaires internationaux

. Compte spécial : prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

et **Remboursements et dégrèvements**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun

- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes

- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes

- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 8 décembre à 11 heures

- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 10 décembre à 11 heures

- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 10 décembre à 11 heures

Vendredi 12 décembre 2025

Le matin, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Culture** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 30)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun

- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun

- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure

- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 9 décembre à 11 heures

- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 11 décembre à 11 heures

- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 11 décembre à 11 heures

=> **Justice** (+ article 78) (durée maximale prévisionnelle : 3 heures)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 9 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 11 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 11 décembre à 11 heures

=> **Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales** (durée maximale prévisionnelle : 5 heures)

. Compte spécial : développement agricole et rural

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 9 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 11 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 11 décembre à 11 heures

Le matin, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Économie** (+ articles 70 et 71) (durée maximale prévisionnelle : 3 heures)

. Compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

et **Investir pour la France de 2030**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (4) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 10 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 12 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 12 décembre à 11 heures

=> Éventuellement, **examen des missions et des articles rattachés reportés**

=> **Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits**

- Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : mercredi 10 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : vendredi 12 décembre à 11 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : vendredi 12 décembre matin

Éventuellement, dimanche 14 décembre 2025

Le matin, l'après-midi, le soir et la nuit

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Examen des missions et des articles rattachés reportés**

=> **Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite)**

Lundi 15 décembre 2025

Éventuellement, le matin

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> Éventuellement, **examen des missions et des articles rattachés reportés**

=> Éventuellement, **examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite)**

À 14 h 30

- Projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour **2026** (n° 138, 2025-2026)

=> **Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2026**

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 12 décembre à 15 heures

- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : lundi 15 décembre à 12 h 30

=> **Scrutin public à la tribune de droit***

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 16 décembre 2025

À 14 h 30

- Proposition de résolution européenne, en application de l'article 73 quinquies C du Règlement, visant à demander au **Gouvernement français** de saisir la **Cour de justice** de l'**Union européenne** pour **empêcher** la **ratification** de l'**accord** avec le **Mercosur**, présentée par MM. Jean-François RAPIN, Cédric PERRIN et Mme Dominique ESTROSI SASSONE (texte de la commission, n° 148, 2025-2026) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées avec une saisine pour avis de la commission des affaires européennes.

- Délai limite pour le dépôt, auprès de la commission des affaires européennes, des amendements sur la proposition de résolution n° 99 initialement déposée : lundi 17 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission des affaires européennes pour le rapport et le texte : jeudi 20 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission auprès de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : lundi 24 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées pour le rapport et le texte : mercredi 26 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées pour examiner les amendements de séance : mardi 16 décembre après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 15 décembre à 15 heures

- Proposition de loi visant à **intégrer** les **centres experts** en **santé mentale** dans le code de la santé publique, présentée par M. Alain MILON et plusieurs de ses collègues (n° 385, 2024-2025) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 8 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 16 décembre début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 15 décembre à 15 heures

Le soir

- Débat préalable à la réunion du **Conseil européen** des 18 et 19 décembre 2025

- Intervention liminaire du Gouvernement : 8 minutes
- 4 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur des commissions et des groupes pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Conclusion par la commission des affaires européennes : 4 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 15 décembre à 15 heures

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 17 décembre à 11 heures

De 16 h 30 à 20 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe Les Indépendants)

- Proposition de loi visant à **assouplir** les **contraintes** à l'usage de dispositifs de **lecture automatisée** de **plaques d'immatriculation** et à **sécuriser** l'action des **forces de l'ordre**, présentée par M. Pierre Jean ROCHETTE et plusieurs de ses collègues (n° 66, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 8 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 17 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 16 décembre à 15 heures

- Proposition de loi relative à la **sécurisation** des **marchés publics numériques**, présentée par M. Dany WATTEBLED et plusieurs de ses collègues (n° 8, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 1^{er} décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 3 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 17 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 16 décembre à 15 heures

Jeudi 18 décembre 2025

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi visant à protéger les jeunes de **l'exposition excessive** et **précoce** aux **écrans** et des méfaits des **réseaux sociaux**, présentée par Mme Catherine MORIN-DESAILLY et plusieurs de ses collègues (n° 744, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 8 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 17 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 17 décembre à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à simplifier la **sortie de l'indivision successorale** (n° 415, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 8 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 17 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 17 décembre à 15 heures

À l'issue de l'espace réservé au groupe UC et au plus tard de 16 heures à 20 heures

(Ordre du jour réservé au GEST)

- Proposition de loi visant à garantir la **continuité** des **revenus** des **artistes auteurs**, présentée par Mme Monique de MARCO et plusieurs de ses collègues (n° 107 rect., 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 8 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 17 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 17 décembre à 15 heures

- Proposition de loi visant à mieux concerter, informer et protéger les **riverains** de **parcelles** agricoles exposés aux **pesticides** de **synthèse**, présentée par M. Guillaume GONTARD et plusieurs de ses collègues (n° 107, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 5 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 17 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 17 décembre à 15 heures

**Suspension des travaux en séance plénière :
du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026**